



Actions du gouvernement en réponse aux événements de juillet 2015

29 mai 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Rappel des faits d'actes de malveillance

Saint-Quentin-Fallavier (Isère)

26 juin 2015

Air Products – Etablissement de production de gaz industriels classé Seveso seuil bas



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Rappel des faits d'actes de malveillance

Berre-l'Étang (Bouches-du-Rhône)

14 juillet 2015

Lyondell Basell - Site pétrochimique classé Seveso seuil haut



En réponse

Organisation d'une **table ronde réunie le 17 juillet 2015** par le ministère en charge de l'Environnement, réunissant :

- Différents ministères (Intérieur, Finances, Défense) ;
- Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale ;
- Environ quarante représentants des exploitants des sites Seveso.

En réponse

Feuille de route :

- Évaluer le niveau de prise en compte du risque d'acte de malveillance par les exploitants des sites classés Seveso
- Établir un plan d'actions visant à renforcer la protection des établissements Seveso contre les actes de malveillance
- Redéfinir les conditions d'accès aux informations sensibles, mobilisables pour la préparation ou à la réalisation d'un acte de malveillance

En réponse

Instruction du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance

Co-signée par

- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Ministère de la défense
- Ministère de l'intérieur
- Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

En réponse

7 actions engagées :

- Action 1 – Inspection de la totalité des établissements Seveso

Objectif : Vérifier le respect des prescriptions ICPE en matière de protection contre les actes de malveillance prescrites par la réglementation nationale ou les arrêtés préfectoraux

Sous autorité des Préfets de département et supervision de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère en charge de l'Environnement

Mise en œuvre : Inspection des installations classées des DREAL, ponctuellement en partenariat avec les forces de sécurité intérieure compétentes

En réponse

Actions engagées :

- Action 2 - Audits approfondis de sûreté sur un panel sélectionné d'établissements Seveso

Objectif : Identifier les bonnes pratiques en matière de sûreté, tant pour l'industriel concerné que pour les services de l'État

Mise en œuvre : Mission interministérielle sous pilotage du Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) du ministère de l'Environnement

En réponse

Actions engagées :

- Action 2 - Audits approfondis de sûreté sur un panel sélectionné d'établissements Seveso

Objectif : Identifier les bonnes pratiques en matière de sûreté, tant pour l'industriel concerné que pour les services de l'État

Mise en œuvre : Mission interministérielle sous pilotage du Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) du ministère de l'Environnement

- Action 3 – Extension éventuelle de la réglementation relative aux points d'importance vitale (PIV) à certains établissements Seveso

Sous pilotage du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN, service du Premier Ministre)

Mise en œuvre : Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) du ministère de l'Economie et SDSIE en lien avec les DREAL et les industriels concernés

En réponse

Actions engagées :

- Action 4 – Redéfinir les modalités d'accès aux informations sensibles afin de concilier les exigences de transparence et la nécessaire protection contre la malveillance

Sous pilotage de la DGPR et de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du Ministère de l'Intérieur

En réponse

Actions engagées :

- Action 4 – Redéfinir les modalités d'accès aux informations sensibles afin de concilier les exigences de transparence et la nécessaire protection contre la malveillance

Sous pilotage de la DGPR et de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du Ministère de l'Intérieur

- Action 5 – Etablir un mémento de sensibilisation à la sûreté en milieu industriel

Sous pilotage du SDSIE, en lien avec les fédérations professionnelles

Objectif : Mettre un outil à la disposition des exploitants des établissements Seveso pour évaluer et améliorer les moyens techniques et organisationnels mobilisés pour protéger un site (séquence dissuader, détecter, alerter et enfin freiner les malveillants)

En réponse

Guide SDSIE sur la sensibilisation à la protection des sites Seveso

SDSIE

Sensibilisation
à la protection
des sites SEVESO

Diffusion restreinte



contre les actes
de malveillance



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DIFFUSION RESTREINTE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Service de Défense, de Sécurité et d'Intelligence Économique

En réponse

Actions engagées :

- Action 6 – Développer un catalogue de matériels de protection des sites, adaptés aux spécificités et aux enjeux des établissements Seveso

Sous pilotage du SGDSN, en association avec les ministères concernés, et la filière des industries de la sécurité/sûreté

En réponse

Actions engagées :

- Action 6 – Développer un catalogue de matériels de protection des sites, adaptés aux spécificités et aux enjeux des établissements Seveso

Sous pilotage du SGDSN, en association avec les ministères concernés, et la filière des industries de la sécurité/sûreté

- Action 7 – Renforcer les liens entre les industriels, les ministères impliqués dans la sûreté et les forces de l'ordre

Objectifs :

- Sensibiliser industriels et fédérations professionnelles
- Optimiser les circuits d'alerte et d'information entre l'Etat et les exploitants (posture vigipirate notamment)
- S'assurer d'une connaissance partagée des sites et de leurs installations

Action 1 - Inspection de la totalité des établissements Seveso



Principes :

- Attirer l'attention des industriels sur le risque**
- Sensibiliser au degré de vulnérabilité** (notamment en lien avec les résultats de l'auto-évaluation fondée sur le guide INERIS)
- Partager des voies d'amélioration** de la protection et de la surveillance des sites Seveso
- Détection les situations critiques** et le cas échéant sanctionner en cas de situation particulièrement dégradée

Guide INERIS d'auto-évaluation de la vulnérabilité des sites industriels chimiques face aux actes de malveillance et de terrorisme



GUIDE
d'analyse de la vulnérabilité
des sites industriels chimiques
face aux menaces de malveillance
et de terrorisme



INERIS
Institut National
pour le Développement
durable



CPS
Centre for Chemical Process Safety



Déclinaison de l'action

● 2^{ème} semestre 2015

Contrôle de l'ensemble des établissements Seveso seuil haut et bas sur le thème « sûreté »

● 2016 et 2017

Opération de contrôle « sûreté » pérennisée en action nationale

Contrôles ciblés sur :

- établissements où des faiblesses avaient été constatées lors des contrôles antérieurs
- établissements nouvellement Seveso

● 2018

Action nationale étendue sur un nouveau champ : Etablissements relevant du régime de l'autorisation pouvant présenter un « attrait » fort pour un acte de malveillance

Bilan des inspections sûreté 2015 - 2017

● 2^{ème} semestre 2015

1 170 contrôles « sécurité/sûreté » menés par l'inspection de l'environnement,

Nombreuses remarques, observations et quelques non-conformités

● 2016 et 2017

608 établissements inspectés en 2016 et 87 en 2017

14 mises en demeure en 2016 et 3 en 2017 principalement au motif de :

- clôtures non conformes
- non-respect des dispositions l'arrêté ministériel du 13 décembre 2005 fixant les règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs

Bilan des inspections sûreté 2015 - 2017

Au terme de l'année 2017

- Ensemble des établissements Seveso français inspectés sur le thème « sûreté »**
- Résorption de l'ensemble des non-conformités relevées en 2015 et en 2016**



Bilan des inspections sûreté 2015 - 2017

- Forte mobilisation de certaines fédérations professionnelles**, nationalement et localement
- Appropriation croissante du sujet « sûreté »** par les exploitants d'établissements Seveso
- Intégration des outils d'auto-diagnostic** élaborés par l'administration (guides INERIS et SDSIE) et les fédérations professionnelles (par exemple check-list des mesures de sûreté de l'UIC)



Bilan des inspections sûreté 2015 - 2017

- ❑ Augmentation sensible des investissements sur les volets :
 - ❑ **Organisationnels**

Révision des procédures d'accès, meilleure gestion des outils d'accès, révision des conditions de gestion des prestataires, ...
 - ❑ **Humains**

Sensibilisation du personnel, recrutement d'agents dédiés, ...
 - ❑ **Matériels**

Condamnation de certains accès, vidéosurveillance, herse, éclairages, destruction des facilitateurs de franchissement, ...

Bilan des inspections sûreté 2015 - 2017

- Meilleure évaluation des composants névralgiques et concentration des investissements sur le renforcement de la sûreté autour de ces équipements
- Meilleure communication entre exploitants de certains bassins industriels (principe de « vigilant ensemble »)
- Mutualisation de certains moyens à l'échelle d'une zone industrielle
- Meilleure communication entre les exploitants et l'administration (notamment systématisation des signalements)

Inspections sûreté 2018

- ❑ Etablissements relevant du régime de l'autorisation présentant un attrait pour un acte de malveillance
 - ❑ Etablissements dans le sabotage génèrerait des effets qui porteraient fortement atteinte à son environnement
 - ❑ Etablissements contenant des substances ou mélanges sensibles, dont le vol permettrait la réalisation d'un acte terroriste d'importance, hors site
 - ❑ Etablissements dont le sabotage assurerait des retombées médiatiques importantes

Inspections sûreté 2018

- ❑ Action nationale déployée sur 3 régions pilotes
- ❑ 28 contrôles « sûreté » en cours de réalisation
- ❑ Profil des ICPE inspectées :
 - ❑ Nouveaux Seveso
 - ❑ Etablissements à autorisation entrant dans le champ pré-défini
- ❑ Inspection réalisée souvent en collaboration avec les services de police/gendarmerie
- ❑ Transmission en préparation du guide d'auto-évaluation de la vulnérabilité (guide INERIS) par certaines DREAL

Renforcement des prescriptions en matière de sûreté pour certaines activités



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 et gaz naturel

Modification de l'arrêté ministériel de prescriptions générales 4718 déclaration avec contrôle pour introduire des disposition en matière de sûreté :

Condition d'application : + de 6 tonnes de bouteilles de gaz

- Limiter les intrusions en rendant l'accès aux stockages plus difficile (hauteur minimale de l'enceinte avec dispositif anti-intrusion)
- Renforcer la surveillance (par gardiennage 24h/24h ou par télésurveillance)

